



## COMMISSION SPORTIVE

DISTRICT DE L'YONNE DE FOOTBALL

10 avenue du 4ème Régiment d'Infanterie BP 369 -  
89006 AUXERRE Cedex

Tel : 03 58 43 00 60

Mail : [sforey@yonne.fff.fr](mailto:sforey@yonne.fff.fr)

PV 78 SP 17

### PV de la Commission Sportive du 22.10.2024

**Président** : M. Jean Louis TRINQUESSE

**Présents** : Messieurs Christian BÉNARD, Mickaël ROMOJARO ( en visio) et Didier SCHMINKE

**Assiste** : Mme Stéphanie FOREY (administratif)

Début de la réunion : 16h00

### Changements dates, horaires, terrains

#### **Match 28261863 du 27.10.2024 Héry 1 – Toucy 1 Départemental 1**

La commission,

- Prend note de la demande du club d'Héry, via Footclubs, de jouer à la rencontre à Héry
- Compte tenu de la dérogation de la CRTIS du 09/10/2024
- Donne les matchs à domicile à jouer sur le terrain d'Héry jusqu'au 31/12/2024.

#### **Match 28280205 du 20.10.2024 Aillant 1 – Ent. Florentinois 2 Départemental 2 Gp A**

La commission,

- Compte tenu de l'arrêté municipal reçu, interdisant la pratique du football sur les installations de Montholon les 19 et 20 octobre 2024,
- Donne ce match à jouer le 1<sup>er</sup> novembre 2024 à 14h30.

*Monsieur Didier SCHMINKE n'a pris part ni à l'étude, ni à la délibération, ni à la décision.*

#### **Match 28281412 du 20.10.2024 Champlost 1 – St Denis Les Sens 1 Départemental 2 Gp A**

La commission,

- Compte tenu de l'arrêté municipal reçu, interdisant la pratique du football sur les installations de Champlost les 19 et 20 octobre 2024,
- Donne ce match à jouer le 1<sup>er</sup> novembre 2024 à 14h30.

*Monsieur Christian BÉNARD n'a pris part ni à l'étude, ni à la délibération, ni à la décision.*

#### **Match 28949620 du 24.11.2024 Gurgy 2 – Magny 2 Départemental 2 Gp B**

La commission,

- Compte tenu de l'occupation des terrains,
- Donne ce match à jouer le 23 novembre 2024 à 19h00 sur le terrain synthétique des Hauts d'Auxerre.

#### **Match 28884910 du 20.10.2024 Malay Le Grand 2 – Sens FP 2 Départemental 3 Gp A**

La commission,

- Compte tenu de l'arrêté municipal reçu, interdisant la pratique du football sur les installations de Malay Le Grand les 19 et 20 octobre 2024,
- Donne ce match à jouer le 1<sup>er</sup> novembre 2024 à 14h30.

#### **Match 29222917 du 24.11.2024 Auxerre SC 2 – Vergigny Saint Flo Port. 1 Départemental 3 Gp C**

La commission,

- Prend note de la demande du club de Vergigny St Flo Port., via Footclubs, de décaler la date de la rencontre,
- Compte tenu de l'accord des deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 15 décembre 2024 à 12h00.

**Match 29222897 du 27.10.2024 UF Tonnerrois 2 – Auxerre SC 2 Départemental 3 Gp C**

La commission,

- Prend note de la demande du club de l'UF Tonnerrois, via Footclubs, de jouer la rencontre sur le terrain de Lézennes,
- Compte tenu de l'accord des deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 27 octobre 2024 à 12h30 sur le terrain de Lézennes.

**Match 28886365 du 27.10.2024 Avallon 3 – Asquins Montillot 1 Départemental 3 Gp D**

La commission,

- Prend note de la demande du club d'Avallon, via Footclubs, d'avancer la date de la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 26 octobre 2024 à 18h00.

**Match 29159594 du 20.10.2024 Aillant 1 – St Clément 1 Départemental Féminin à 8 D2**

La commission,

- Compte tenu de l'arrêté municipal reçu, interdisant la pratique du football sur les installations de Montholon les 19 et 20 octobre 2024,
- Donne ce match à jouer le 10 novembre 2024 à 10h00.

**Match 29159592 du 20.10.2024 Sens FC 1 – Chevannes 2 Départemental Féminin à 8 D2**

La commission,

- Prend note de la demande du club de Chevannes, via l'adresse mail officielle du club, de reporter la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Compte tenu de la programmation de la coupe Futsal ce jour,
- Donne ce match à jouer à une date qui sera déterminée ultérieurement
- Amende de 30€ au club de Chevannes pour Demande tardive de report en Seniors ( 5.22).

**Match 29830622 du 19.10.2024 Avallon 2 - Sens FC 1 U18 Départemental 1**

La commission,

- Prend note de la demande du club d'Avallon, via l'adresse mail officielle du club, d'inverser le lieu de la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Acte que ce match s'est joué le 19 octobre 2024 à 16h30 sur le terrain de Sens.

**Match 29805068 du 19.10.2024 Stade Auxerrois 1 - Joigny 1 U15 Départemental 1**

La commission,

- Prend note de la demande du club de Joigny, via Footclubs, de reporter la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Reprogramme le match le 2 novembre à 14h00, première date disponible.

*Monsieur Mickaël ROMOJARO n'a pris part ni à l'étude, ni à la délibération, ni à la décision*

**Match 29805855 du 26.10.2024 Gâtinais 1 – Sens FC 1 U15 Départemental 2 Gp A**

La commission,

- Prend note de la demande du club de Gâtinais via Footclubs, de modifier l'heure et le lieu de la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Compte tenu de la demande de la Mairie de Sens de débiter la rencontre à 14h00 au plus tard,
- Donne ce match le 26 octobre à 14h00 sur les installations de Sens.

**Match 29805889 du 19.10.2024 Charbuy Fleury 2 – St Georges 1 U15 Départemental 2 Gp C**

La commission,

- Prend note de la demande du club de Charbuy Fleury, via Footclubs, de reporter la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 2 novembre 2024 à 10h00.

**Match 29805920 du 19.10.2024 Auxerre SC 1 - Charbuy Fleury 1 U15 Départemental 2 Gp F**

La commission,

- Prend note de la demande du club de Charbuy Fleury, via Footclubs, de reporter la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 6 novembre 2024 à 18h00.

**Match 29825341 du 19.10.2024 St Sérotin 1 – Paron 3 U13 Départemental 3 Gp A**

La commission,

- Compte tenu de l'arrêté municipal reçu, interdisant la pratique du football sur les installations de St Sérotin les 19 et 20 octobre 2024,
- Donne ce match à jouer le 26 octobre 2024 à 10h00.

**Match 29825081 du 19.10.2024 AJ Auxerre 3 – GJ Armançon 1 U13 Départemental 2 Gp C**

La commission,

- Le match n'ayant pu se jouer,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 26 octobre 2024 à 10h00.

**Match 29825286 du 19.10.2024 Aillant 1 – Toucy 1 U13 Départemental 3 Gp E**

La commission,

- Compte tenu de l'arrêté municipal reçu, interdisant la pratique du football sur les installations de Montholon les 19 et 20 octobre 2024,
- Donne ce match à jouer le 26 octobre 2024 à 10h00.

**Match 29845543 du 16.11.2024 Ent. Venoy St Bris 1 – Charbuy Fleury 1 U13 Départemental 3 Gp H**

La commission,

- Compte tenu de l'occupation des terrains,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 16 novembre 2024 à 10h00 sur le terrain de Fleury la Vallée.

## Réserves

**Match 29161871 du 13.10.2024 Ent Vsfp 2 Serein 2– Monéteau 2 Départemental 3 Gp B**

Réserve d'avant match déposée du club de Vergigny St Flo Port. en date du 13 octobre 2024 rédigée de la manière suivante : « *Je soussigné ROSEIRO FERREIRA LUIS MIGUEL licence n°2546918698 Capitaine du club UNION SPORTIVE VERGIGNY SAINT FLORENTIN PORTUGAIS formule des réserves sur la qualification et /ou la participation de l'ensemble des joueurs du Club FC DE MONÉTEAU, pour le motif suivant : Des joueurs du Club FC DE MONÉTEAU sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.*

La commission, vu les pièces au dossier,

- Reprend le dossier vu en commission la semaine précédente,

- Prend note de la confirmation de réserve par le club de Vergigny St Flo Port. en date du 14 octobre, via l'adresse de messagerie officielle du club,
- En application des articles 141 bis, 142, 186 des R.G.,
- Dit la réserve d'avant match du club de Vergigny St Flo Port. recevable en la forme,
- en application du règlement des championnats seniors – saison 2024/2025 - Article 16 :
- « *Les joueurs devront être qualifiés à leur club conformément aux règlements généraux de la FFF, de la LBF et du District de l'Yonne de Football et notamment aux conditions de qualification des joueurs en équipes réserve.*

*Disposition particulière applicable au District :*

*Ne peuvent participer à une compétition officielle du district, les joueurs des équipes supérieures entrés en jeu lors de la dernière rencontre officielle disputée par l'une des équipes supérieures de son club, lorsque celle-ci ne joue pas un match officiel le même jour ou dans les 24 heures suivantes.*

*Cette interdiction est prolongée jusqu'au jour où cette (ces) équipe (s) supérieure (s) joue (nt) effectivement leur premier match de compétition.*

- Après vérification, de la feuille de match Monéteau 1 – ECN 1 match de championnat n°28261848 du 06.10.2024, dernier match joué par l'équipe première,
- Attendu que le joueur Arthur TROGNON a participé à la rencontre du 6.10.2024 Monéteau 1 – ECN 1,
- Dit la réserve d'avant match du club de Vergigny St Flo Port. fondée,
- Donne match perdu par pénalité à l'équipe de Monéteau ( 0 but ; - 1point) pour en reporter le gain sur l'équipe de l' Entente Vergigny St Flo Port 2 /Serein 2 ( 3buts ; 3 points),
- Amende de 30€ au club de Monéteau pour joueur non qualifié ( 5.08).

## Forfait

### Match 29809749 du 19.10.2024 AJ Auxerre 2 – Aillant 1 U15 U13 F

La commission,

- Prend note du courriel du club d'Aillant en date du 18 octobre 2024 indiquant faire forfait pour la rencontre contre l'AJ Auxerre,
- En application de l'article 12 du règlement des championnats jeunes,
- Donne match perdu par forfait déclaré à l'équipe d'Aillant 1 au bénéfice de l'équipe de l'AJ Auxerre 2,
- Score : AJ Auxerre 2= 3 buts, 3 points – Aillant 1= 0 but, 0 point
- Amende de 30€ pour forfait déclaré jeunes au club d'Aillant (amende 6.11).

## Match non joué

### Match 29825342 du 19.10.2024 St Denis Les Sens 1 – Champigny 1 U13 Départemental 3 Gp A

La commission,

- Prend note du courriel de Champigny, en date du 18 octobre, nous transférant un message reçu du club de Saint Denis Les Sens, via leur messagerie officielle,
- Précise que le District n'a pas été directement informé par le club de Saint Denis Les Sens , comme le prévoit le règlement,
- Prend note que le club de Saint Denis Les Sens, dans ce courriel, indique ne pas pouvoir jouer ce match, ne possédant pas de terrain de repli,

- En application de l'article 12 du règlement des championnats jeunes,
- Donne match perdu par pénalité pour forfait non déclaré à l'équipe de Saint Denis Les Sens au bénéfice de l'équipe de Champigny 1,
- Score : Saint Denis Les Sens 1 = 0 but, -1 point ; Champigny 1 = 3 buts, 3 points
- Amende de 45€ pour Forfait non déclaré jeunes (amende 6.14)

## Matches arrêtés

### Match 29830622 du 19.10.2024 Sens FC 1 – Avallon 2 U18 Départemental 1

La commission,

- Prend note du rapport de Messieurs Damien HOSTE, Arbitre de la rencontre et Philippe CHANUDET, Délégué,
- Le match n'ayant pas été à son terme,
- Donne ce match à rejouer le 1<sup>er</sup> novembre 2024 à 16h00,
- Demande la désignation d'un arbitre et d'un délégué officiels,
- Transmet à la CDA.

### Match 28261855 du 20.10.2024 Auxerre SC 1 – Héry 1 Départemental 1

La commission,

- Prend note des rapports de Messieurs Frédéric RAPINEAU, Arbitre de la rencontre, François HABIMANA, Délégué du match, Mohamed ESSAT, Arbitre assistant 1, Youssef HASSOUNI, Dirigeant d'Auxerre SC et Kamil ZOUHIR, Président d'Auxerre SC,
- Transmet le dossier à la Commission de Discipline pour suites à donner.

## FMI

**La commission constate que lors de la journée du 19 octobre, de nombreuses feuilles de matchs U13 ne sont pas correctement remplies. Nous vous rappelons les éléments obligatoires à inscrire :**

- **Numéro du match**
- **Compétition (catégorie +Poule)**
- **Date et heure**
- **Nom des équipes**
- **Score**
- **Nom des arbitres : central, assistants**
- **Nom du délégué**
- **Numéros maillots et numéros de licences des joueurs**
- **Signatures**

### Match 29824980 du 19.10.2024 Vinneuf 1 – Jeunesse Sénonaise 1 U13 Départemental 2 Gp A

La commission,

- Prend note de la réception du constat d'échec et de la feuille de match du club de Vinneuf,
- Enregistre le score : Vinneuf 1 = 2 – Jeunesse Sénonaise 1 = 4

### Match 29825840 du 19.10.2024 Paron 2 – Gâtinais 1 U13 Départemental 2 Gp A

La commission,

- Prend note de la réception du constat d'échec et de la feuille de match du club de Paron,
- Enregistre le score : Paron 2 = 5 – Gâtinais 1 = 0

**Match 29824994 du 19.10.2024 Cerisiers 1 – Joigny 2 U13 Départemental 2 Gp B**

La commission,

- Prend note de la réception du constat d'échec et de la feuille de match du club de Cerisiers
- Enregistre le score : Cerisiers 1 = 3 – Joigny 2 = 7

**Match 29825356 du 19.10.2024 Jeunesse Sénonaïse 3 – Jeunesse Sénonaïse 2 U13 Départemental 3 Gp B**

La commission,

- Prend note de la réception du constat d'échec et de la feuille de match du club de Sens Jeunesse,
- Enregistre le score : Jeunesse Sénonaïse 3 = 2 – Jeunesse Sénonaïse 2 = 18

**Match 29825357 du 19.10.2024 Paron 4 – Sergines 1 U13 Départemental 3 Gp B**

La commission,

- Prend note de la réception du constat d'échec et de la feuille de match du club de Paron,
- Enregistre le score : Paron 4 = 3 – Sergines 1 = 3

**Match 29845509 du 19.10.2024 Joigny 3 – Brienon/Champlost 1 U13 Départemental 3 Gp C**

La commission,

- Prend note de la réception du constat d'échec et de la feuille de match du club de Joigny,
- Enregistre le score : Joigny 3 = 9 – Brienon Champlost 1 = 1

**Match 29825887 du 19.10.2024 Coulanges 1 – Champs sur Yonne 2 U13 Départemental 3 Gp D**

La commission,

- Prend note de la réception du constat d'échec et de la feuille de match du club de Coulanges,
- Enregistre le score : Coulanges 1 = 5 – Champs sur Yonne 2 = 1

**Match 29825415 du 19.10.2024 Ent. Asquins Montillot/Vermenton 1 – Auxerre Stade 3 U13 Départemental 3 Gp E**

La commission,

- Prend note de la réception du constat d'échec et de la feuille de match du club de Vermenton,
- Enregistre le score : Ent. Asquins Montillot Vermenton 1 = 1 – Auxerre Stade 3 = 16

**Match 29825417 du 19.10.2024 Quarré St Germain 1 – Auxerre Rosoirs 1 U13 Départemental 3 Gp E**

La commission,

- Prend note de la réception du constat d'échec du club de Quarré St Germain,
- Enregistre le score : Quarré St Germain 1 = 4 – Auxerre Rosoirs 1 = 4

**Match 29825416 du 19.10.2024 Champs sur Yonne 1 – Courson 1 U13 Départemental 3 Gp E**

La commission,

- Prend note de la réception du constat d'échec et de la feuille de match du club de Champs sur Yonne,
- Enregistre le score : Champs sur Yonne 1 = 16 – Courson 1 = 1

**Match 29825431 du 19.10.2024 St Sauveur 1 – Diges Pourrain 1 U13 Départemental 3 Gp F**

La commission,

- Prend note de la réception du constat d'échec et de la feuille de match du club de St Sauveur,
- Enregistre le score : St Sauveur 1 = 5 – Diges Pourrain 1 = 6

**Match 29845522 du 19.10.2024 Charny 1 – St Fargeau 2 U13 Départemental 3 Gp F**

La commission,

- Prend note de la réception du constat d'échec et de la feuille de match du club de Charny,
- Enregistre le score : Charny 1 = 8 – St Fargeau 2 = 0

**Match 29845690 du 19.10.2024 Ent. Varennes Flogny 1 – Chablis 2 U13 Départemental 3 Gp G**

La commission,

- Prend note de la réception de la feuille de match du club de Flogny la Chapelle,
- Enregistre le score : Ent ; Varennes Flogny 1 = 11 – Chablis 2 = 2

**Match 29845689 du 19.10.2024 ECN 2 – Ravières 2 U13 Départemental 3 Gp G**

La commission,

- Prend note de la réception du constat d'échec et de la feuille de match du club d'ECN,
- Enregistre le score : ECN 2 = 19 – Ravières 2 = 0

**Match 29805904 du 19.10.2024 Ravières 1 – Ent. ASM/USV 1 U15 Départemental 2 Gp E**

La commission,

- Prend note de la réception du constat d'échec et de la feuille de match du club de Ravières,
- Enregistre le score : Ravières 1 = 1 – Ent. ASM/USV 1 = 5

**Match 29809751 du 19.10.2024 AJ Auxerre 1 – Vinneuf Courlon 1 U15 U13 F**

La commission,

- Prend note de la réception du constat d'échec et de la feuille de match du club de l'AJ Auxerre,
- Enregistre le score : AJ Auxerre 1 = 5 – Vinneuf Courlon 1 = 4

## Feuilles de matchs manquantes

**Match 29214460 du 28.09.2024 AJ Auxerre 2 – Auxerre SC 1 U13 Départemental 1**

La commission réitère sa demande au club de l'AJ Auxerre de transmettre la FMI ou feuille de match papier, et ce pour lundi 28 octobre 2024, date impérative.

Amende de 40€ au club de l'AJA (amende 5.26) pour non-envoi de document demandé dans les délais impartis.

**Match 29825287 du 19.10.2024 Stade Auxerre 2 – AJ Auxerre 2 U13 Départemental 2 Gp E**

La commission demande au club du Stade Auxerrois de transmettre la FMI ou feuille de match papier, et ce pour lundi 28 octobre 2024, date impérative.

Amende de 40€ au club du Stade Auxerrois (amende 5.26) pour non-envoi de document demandé dans les délais impartis.

**Match 29825355 du 19.10.2024 St Clément 1 – Sens FC 2 U13 Départemental 3 Gp B**

La commission demande au club de St Clément de transmettre la FMI ou feuille de match papier, et ce pour lundi 28 octobre 2024, date impérative.

Amende de 40€ au club de St Clément (amende 5.26) pour non-envoi de document demandé dans les délais impartis.

**Match 29845507 du 19.10.2024 Ent.Florentinois 2 – GJ Armancon 2 U13 Départemental 3 Gp C**

La commission demande au club de l'Entente du Florentinois de transmettre la FMI ou feuille de match papier, et ce pour lundi 28 octobre 2024, date impérative.

Amende de 40€ au club de l'Entente du Florentinois (amende 5.26) pour non-envoi de document demandé dans les délais impartis.

*Monsieur Didier SCHMINKE n'a pris part ni à l'étude, ni à la délibération, ni à la décision*

**Match 29805874 du 19.10.2024 Ent St Clément/St S./Fontaine/Malay 1 – Sens FC 2 U15 Départemental 2 Gp B**

La commission demande au club de Saint Clément de transmettre la FMI ou feuille de match papier, et ce pour lundi 28 octobre 2024, date impérative.

Amende de 40€ au club de St Clément (amende 5.26) pour non-envoi de document demandé dans les délais impartis.

**Match 29809752 du 19.10.2024 Ent Toucy Saints 1 – Chablis 1 U15 U13 F**

La commission demande au club de Toucy de transmettre la FMI ou feuille de match papier, et ce pour lundi 28 octobre 2024, date impérative.

Amende de 40€ au club de Toucy (amende 5.26) pour non-envoi de document demandé dans les délais impartis.

**Match 28949613 du 20.10.2024 Magny 2 – Courson 1 Départemental 2 Gp B**

La commission demande au club de Magny de transmettre la FMI ou feuille de match papier, et ce pour lundi 28 octobre 2024, date impérative.

Amende de 40€ au club de Magny (amende 5.26) pour non-envoi de document demandé dans les délais impartis.

## Désignation des Délégués

La commission prend note de la désignation de délégué officiel du district pour le match suivant :

- Match du 03.11.2024 14h30, Migennes 2 contre St Sérotin 1 Départemental 2 Gp A
  - **M. Benjamin BOUGAULT**
  
- Match 29830622 du 19.10.2024 Sens FC 1 – Avallon 2 U18 Départemental 1
  - **M. Michel LE RUEN**



## Tirage de la Coupe Prével

La commission procède au tirage du tour de cadrage de la Coupe Prével.

Les matchs sont à jouer le 1<sup>er</sup> novembre 2024 à 14h30 sur le terrain du 1<sup>er</sup> nommé :

- Serein HV 1 contre Villeneuve sur Yonne 1
- Magny 2 contre Migennes 2
- Ravières 1 contre Asquins Montillot 1
- St Julien du Sault 1 contre Coulanges la Vineuse 1
- Serein As 1 contre Stade Auxerrois 3

Sont exempts : Cerisiers 2, Chevannes 1, Vergigny St Flo Port. 1, Courson 1, St Denis les Sens 1, Vinneuf Courlon 1, St Sérotin 1, Vermenton 1, Aillant 1, Gron Véron 1, SC Sénonais 1.

Rappelle aux clubs recevants l'article 6 du règlement des coupes seniors : « *les matchs sont joués aux dates fixées. En cas d'impossibilité liée à la praticabilité du terrain ou tout autre cause, le club recevant proposera un terrain de repli, à défaut le match se jouera chez l'adversaire* ».

Suite à la programmation des matchs de Coupe Prével, les rencontres ci-dessous sont reprogrammées le 15 décembre à 14h30 :

- Match n°28887438 Villeneuve 1 contre Fontaine la Gaillarde 1
- Match n°29162031 Aillant 2 contre St Julien du Sault 1

## Divers

### **Match 29805860 du 19.10.24 Gâtinais 1 – St Denis Les Sens 1 U15 Départemental 2 Gp A**

La commission,

- Attendu qu'aucun délégué n'est inscrit sur la feuille de match informatisée,
- Vu les dispositions de l'article 17 du règlement du championnat jeunes du District de l'Yonne : Fonctions du délégué : alinéa B- définition des généralités : « Pour chaque rencontre, au même titre que le rôle d'arbitre, le rôle de délégué est attribué à une personne physique.

Cette personne est désignée par le District pour représenter les instances et s'assurer du bon déroulement de la rencontre dans le respect des règlements et surtout elle veille à l'Esprit Sportif.

Quand le District ne désigne pas de représentant officiel, ce rôle est à la charge d'un licencié majeur du club recevant avec obligation de tenir le rôle de délégué sous peine de match perdu si ce manquement est constaté par la commission compétente du District de l'Yonne. Un match ne peut avoir lieu sans délégué. »

- Applique le règlement et donne match perdu par pénalité à l'équipe recevante Gâtinais 1 au bénéfice de l'équipe de St Denis Les Sens 1,
- Score : Gâtinais 1 = 0 but, - 1 point – St Denis Les Sens 1 = 3 buts, 3 points
- Amende 30€ au club de Gâtinais pour absence de délégué sur la FMI (amende 5.13).

*Monsieur Christian BÉNARD n'a pris part ni à l'étude, ni à la délibération, ni à la décision*

### Demande d'arbitre :

La commission,

- Prend note du courriel du club de Villeneuve, via leur messagerie officielle, demandant la désignation d'un arbitre pour leur rencontre du 27 octobre contre l'équipe de Sens SC,
- Transmet aux désignateurs.

### Blessure

La commission prend note du courriel de Monsieur Rudy BALLU indiquant la blessure de Monsieur Mathis CHEVALLIER, joueur de Tanlay, à qui elle souhaite un bon rétablissement.

### Joueur suspendu

La commission, vu les pièces au dossier,

- Vu la participation du joueur Axel AUTREBON (licence 9602623768) du club de Monéteau, suspendu pour les rencontres :
  - 6/10/2024 : Monéteau 2 contre St Julien du Sault 1
  - 13/10/2024 : Vergigny St Flo Port 2 Serein 2 contre Monéteau 2
  - 20/10/2024 : Monéteau 2 contre Aillant 2
- Vu les dispositions de l'article 187.2 des R.G. de la F.F.F. énonçant notamment « Même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas : – (...) ;
  - d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié
  - (...) » ;
- Considérant la suspension de 6 matchs de suspension ferme infligée par la commission de discipline au joueur Axel AUTREBON de Monéteau à compter du 9/06/2024, décision notifiée sur Footclubs le 14/06/2024,
- Demande au club de Monéteau des explications sur la présence de Monsieur Axel AUTREBON sur les feuilles de matchs et ce par écrit pour le lundi 28 octobre 2024 dernier délai.

## **Changement horaire des rencontres U13**

A compter du 9 novembre 2024 les **matchs U13** seront **automatiquement programmés le samedi à 11h30.**

Si les installations le permettent, et à condition que les clubs se mettent d'accord entre eux, il sera toujours possible de jouer les rencontres à 10h00.

**Fin de la réunion : 18h00.**

**Le Président de séance,**

**TRINQUESSE Jean Louis**

*« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de formes et de délais prévus aux articles 188 et 190 des R.G. ».*

